



COMPTE-RENDU FORCE OUVRIÈRE DE L'AUDIENCE À LA DSDEN66 DE LA DÉLÉGATION DES PERSONNELS EN GRÈVE DU LYCÉE DE CÉRET SUR LE RETRAIT DE 18H DE CPE.

Les services de la DSDEN ont tout d'abord fait un état des lieux en rappelant que la situation de l'académie de Montpellier est – du point de vue des services du Rectorat – considérée comme « tendue » dans le domaine de la vie scolaire. D'après le DASEN, « le Recteur demande clairement davantage de moyens pour l'académie. 2 postes de CPE ont été octroyés à l'académie cette année ».

Pour FO, cette dotation est une véritable provocation, sachant que le rectorat ne pouvait ignorer l'arrivée des milliers d'élèves supplémentaires qui se sont inscrits dans les collèges et lycées de notre académie en cette rentrée.

Le DASEN et le Secrétaire général de la DSDEN ont ajouté que dans le département des Pyrénées orientales, les manques sont encore plus criants cette année. Malgré un soit-disant « excédent de 4.5 postes de CPE » selon le Rectorat, l'ouverture de deux nouveaux établissements (Lycée Bourquin d'Argelès et collège Bourquin de Millas) consomme 3.5 postes, tandis que le lycée Blum qui reste pour partie ouvert nécessite le maintien d'un CPE. Il n'y a donc pas d'excédent.

FO, comme les services de la DSDEN d'ailleurs, note que les créations sur ces établissements se font d'ores et déjà au détriment des autres établissements (-2.5 postes dans les lycées de Perpignan Arago, Lurçat et Maillol). De plus, les moyens humains en CPE titulaires sur zone de remplacement sont désormais clairement insuffisants selon nous car tous affectés sur postes de faisant fonction de P.A. ou besoins annuels en CPE. En l'état, les besoins reconnus par le rectorat ne sont même pas tous couverts et le recours à des contractuels est déjà de mise.

Concernant le lycée de Céret à proprement parler, malgré la situation de grève totale de la vie scolaire et de grève très majoritaire des personnels dans leur ensemble aujourd'hui le DASEN n'offre aucune réponse concrète aux revendications des personnels. Il propose d'envisager de pallier le problème par l'apport éventuel d'un volontaire civique (binôme de deux fois 30 heures par semaine sur l'année) si l'arbitrage rectoral l'autorise au mois d'octobre.

Le SnFOlc66 voit là d'une part la non prise en compte de la spécificité des missions des CPE et d'autre part des promesses mirage destinées à « faire rentrer » les personnels dont la grève dérange.

Le DASEN propose également aux personnels de monter un dossier pour demander la création officielle d'un demi-poste supplémentaire de CPE sur le lycée, qui serait relayée et appuyée par la DSDEN.

Encore une provocation ! Les personnels du lycée de Céret réclament depuis de nombreuses années la création d'un poste supplémentaire au lycée. Cette demande n'a jamais été jugée légitime par le rectorat qui pourtant reconnaît ce besoin puisqu'ils ont affecté (sans support) la CPE-TZR sur le lycée depuis 2009. Le rectorat envisageait probablement une diminution des besoins sur Céret avec l'ouverture d'Argelès et se refusait donc à octroyer un support. Or les besoins sont en augmentation ainsi que l'avait prévu et annoncé la direction de l'établissement.

Conclusion : Les services de la DSDEN reconnaissent pleinement le besoin du lycée Déodat de Séverac. Ils justifient le non-respect des engagements pris au second trimestre 2015 par le fait que:

- 1- ils n'ont pas la main sur la gestion des postes de CPE
- 2- les supports officiels sont couverts (2 postes de CPE)
- 3- l'académie n'a pas de moyens vie scolaire à sa disposition et le Recteur fait ceux qui lui sont octroyés.

Pour le le snFOlc66 ces refus sont inacceptables et les moyens doivent être débloqués pour répondre aux besoins d'accueil et d'encadrement des élèves.

Le rectorat doit d'urgence recevoir une délégation du lycée et satisfaire à leurs exigences légitimes afin de permettre un retour au travail des personnels et la rentrée des élèves.

Fait à Perpignan, le 4 septembre 2015